Image not found or type unknown

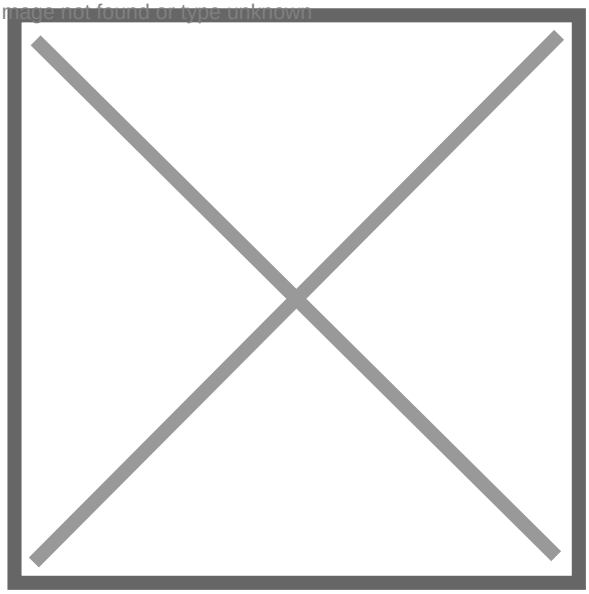

Garantie décennale et vente immobilière

Par **shiva72**, le **14/07/2013** à **19:46**

Bonjour,
nous vendons notre maison.
Divers travaux ont été fait par des professionnels.
Des panneaux solaires ont été installés et en ce qui les concernent le notaire nous à dit que si la société venait à déposer le bilan il serait à notre charge de couvrir la garantie décennale.
Nous sommes inquiets et surpris.
Comment pourront nous faire cela n'étant pas des professionnels du bâtiment. (C'est d'ailleur pour celà que nous avions confié le gros oeuvre à des professionnels).
Est vrai? Avons nous des recours pour nous prémunir d'éventuels problèmes?
Merci par avance de vos réponses.

Par **chaber**, le **15/07/2013** à **06:18**

bonjour,

Sur le fonds le notaire a raison.

En pratique, il suffit d'annexer copies des assurances décennales des entreprises concernées.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés